



CC Les Avant-Monts (Siren : 200071058)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Magalas
Arrondissement	Béziers
Département	Hérault
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Francis BOUTES

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZAE l'Audacieuse
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34480 MAGALAS
Téléphone	04 67 36 07 51
Fax	04 67 36 25 86
Courriel	contact@avant-monts-centre-herault.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	28 241
-----------------------------	--------

Densité moyenne 79,64

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Abeilhan (213400013)	1 840
34	Autignac (213400187)	961
34	Cabrerolles (213400443)	347
34	Causses-et-Veyran (213400617)	634
34	Caussiniojols (213400625)	165
34	Faugères (213400963)	561
34	Fos (213401045)	129
34	Fouzilhon (213401052)	256
34	Gabian (213401094)	861
34	Laurens (213401300)	1 802
34	Magalas (213401474)	3 543
34	Margon (213401490)	739
34	Montesquieu (213401680)	75
34	Murviel-lès-Béziers (213401789)	3 140
34	Neffiès (213401813)	1 046
34	Pailhès (213401912)	604
34	Pouzolles (213402142)	1 208
34	Puimisson (213402233)	1 216
34	Puissalicon (213402241)	1 384
34	Roquessels (213402340)	105
34	Roujan (213402373)	2 303
34	Saint-Geniès-de-Fontedit (213402589)	1 716
34	Saint-Nazaire-de-Ladarez (213402795)	324
34	Thézan-lès-Béziers (213403108)	3 136
34	Vailhan (213403199)	146

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
<i>Eau, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes</i>
- Assainissement collectif
<i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L 2224-8, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes</i>

- Assainissement non collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L 2224-8, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en ?uvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, canal, à ce lac ou à ce plan d'eau</i>
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Fourrière animale : Etude, création, aménagement, extension, entretien, gestion et exploitation d'une fourrière animale</i>
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire ; possibilité de confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, les politiques locales de commerce et de soutien aux activités commerciales <i>aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Organisation directe et soutien (sous convention) aux associations organisatrices de manifestations culturelles ou de loisirs sur le territoire en permettant d'accroître son animation et son attractivité et favorisant l'émergence et la reconnaissance d'une identité communautaire</i>
- Activités sportives <i>Organisation directe et soutien (sous convention) aux associations organisatrices de manifestations sportives sur le territoire en permettant d'accroître son animation et son attractivité et favorisant l'émergence et la reconnaissance d'une identité communautaire</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Pour compétence exercée Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire, si territoire couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le conseil de la communauté de communes statuant dans les conditions prévues au IV de l'article L5214-16 du CGCT peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de</i>

<i>transports collectifs</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement non social
<i>Politique du logement non social et du cadre de vie</i>
- Politique du logement social
<i>Politique du logement social et du cadre de vie</i>
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
<i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
<i>Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
34	SI Mare et Libron (200079598)	SM fermé	11 905
34	SM Etablissement Public Territorial de Bassin fleuve Hérault (200018679)	SM ouvert	211 203
34	SM du SCOT du Biterrois (253403455)	SM fermé	290 247
34	SM des eaux de la vallée de l'Hérault (200074441)	SM fermé	24 309
34	SM du pays Haut-Languedoc et Vignobles (253403554)	SM ouvert	81 914
34	SM Hérault énergies (253401699)	SM ouvert	852 078
34	SMICTOM Pézenas-Agde (253400485)	SM fermé	138 576
34	SM de la vallée de l'Orb et du Libron (SMVOL) (253403109)	SM ouvert	218 830
34	Centre de formation des maires et élus locaux (253401459)	SM ouvert	1 084 320

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)